



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
22/04/2026

DATE D'AFFICHAGE :
29/04/2026

Délibération n°:
2026 04 27 4

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

.....
date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de CAISNES

Séance du 27 Avril 2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 22/04/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Excusée : Lucie BRUNEL, Pouvoir donné à Véronique DENIZART

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.



Madame la maire présente chaque ligne du budget primitif 2026, la synthèse est la suivante :

Fonctionnement	
Recettes	461 441,21
Dépenses	346 845,80
Résultat de fonctionnement	114 595,41
Investissement	
Recettes	438 760,44
Dépenses	437 725,27
Résultat d'investissement	1 035,17
Résultat Prévisionnel de l'exercice	115 630,58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme*

A Caisnes le 29/04/2026

Le Maire, Marie-Claude HERIOT

